

**SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL  
DU PLATEAU  
DE PLOUDIRY**

**PROCES-VERBAL  
DE RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL  
DU JEUDI 23 JUIN 2016**

**LE COMITE SYNDICAL** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale de LOC-EGUINER sous la présidence de Monsieur PITON Jean Jacques.

Date de convocation : 14 juin 2016.

**Présents :** Jean Jacques PITON, Emmanuelle LE GARREC NEGER, Nathalie CORNEC, Serge DONVAL, Chantal SOUDON, Bernard KERMARREC, Mickaël VAILLANT, Jean Michel DONVAL, Joël CANN, Paul PITON, Henri BILLON, André BODILIS, Marie-Laure GUEGUEN et Georges PHILIPPE.

Absents et excusés : Carole LOIRE (pouvoir à Paul PITON), Stéphane AUVRET (pouvoir à Joël CANN) et Marie-Claire FOUILLARD (pouvoir à Georges PHILIPPE) et Jean-Luc LE STANC.

Secrétaire de séance : Henri BILLON.

Membres en exercices	Membres présents	Pouvoirs	Membres votants
18	14	3	17

**ORDRE DU JOUR**

**Approbation du Procès-verbal de la réunion du 19 avril 2016**

Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Délibération n° del2016417**

**SERVICES ANIMATION ET TAP – TARIFS ANNÉE 2016/2017**

Les tarifs ci-dessous sont proposés par la commission « enfance/jeunesse » et le Bureau.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, les tarifs seront les suivants :

➤ Tarifs calculés selon le quotient familial – base pour un QF de 1 000,00 euros

Variation linéaire du tarif en fonction du quotient familial entre les valeurs 600 euros et 1 200 euros.

Domaine	Prestation	Tarif en euros
Enfance	Garderie périscolaire / ½ heure	0,64
	Vacances / ½ journée	6,70
	Vacances / ½ journée (si + de 8/semaine)	6,00
	Passerelle / ½ journée (sur site)	4,50
	Passerelle : sortie tarif 1	8,00
	Passerelle : sortie tarif 2	12,00
	Camp 3 jours	75,00
	Camp 5 jours	125,00
Jeunesse	Vacances / ½ journée	1,10
	Vacances / journée	2,20
	Sortie : tarif 1	8,00
	Sortie : tarif 2	12,00
	Mini-camp 2 jours	75,00
	Camp 6 jours	130,00
Sport été Enfant du Plateau	Journée (territoire du SIPP)	10,00
	Journée (extérieur)	15,00
	Forfait / semaine	35,00
Sport été Enfant extérieur au Plateau	Journée (territoire du SIPP)	15,00
	Journée (extérieur)	20,00
	Forfait / semaine	50,00
Temps d'Activités Périscolaire (TAP)	Forfait /semaine d'école	1,00

Le Président expose que le principe est de passer le maximum de tarifs indexés sur le quotient familial. Il donne l'exemple pour la Passerelle, avec les données d'aujourd'hui, la moyenne se rapprocherait du tarif QF 1000.

Pour les TAP, la facture annuelle sera de 36,00 €/an pour un QF 1000, avec une variation de 21,30 € pour un QF 600 à 43,20 €/an pour un QF 1200. La facture sera établie pour chaque période (de vacances scolaires à vacances scolaires). Pas de facturation pour la sieste (TPS, PS, MS et GS jusqu'à Noël).

Le fait de passer le maximum de tarifs au Quotient familial permet

- de pérenniser les aides de la CAF (PSO) ;
- de percevoir une prime de 500,00 euros pour les camps. Actuellement, le tarif est trop élevé pour bénéficier de l'aide. La CAF se base sur un montant de 84,00 € maximum pour un QF 650. Le tarifs SIPP au QF 600 étant inférieur, nous bénéficierons de cette subvention.

Le Président donne lecture du courrier qui sera transmis aux parents via le cahier de liaison scolaire.

➤ Tarifs non calculés selon le quotient familial

Domaine	Prestation	Tarif en euros
Enfance	Pirouette enfant / trimestre	21,85
	Pirouette assistante maternelle / trimestre	5,20
	Repas	3,45
	Goûter	0,53
Jeunesse	Carte d'adhésion (cotisation annuelle)	15,00
	Atelier / séance	2,00
	Repas	3,45

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, ADOPTE, les tarifs ci-dessus.**

**Délibération n° del2016418**

**TARIFS DU TRANSPORT SCOLAIRE – ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, les tarifs du transport scolaire seront les suivants :  
(Augmentation d'environ 2% par rapport à l'année 2015/2016)

	Tarif annuel	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre
<b>1<sup>er</sup> enfant</b>	<b>143,52 €</b>	47,84 €	47,84 €	47,84 €
<b>2<sup>ème</sup> enfant</b>	<b>93,28 €</b>	31,10 €	31,09 €	31,09 €
<b>3<sup>ème</sup> enfant</b>	<b>45,82 €</b>	15,28 €	15,27 €	15,27 €
<b>4<sup>ème</sup> enfant et plus</b>	<b>Gratuit</b>			

Possibilité de prendre un billet de transport, valable pour un trajet (point d'arrêt existant vers les écoles ou inversement), au tarif de 1,00 €.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, ADOPTE, les tarifs ci-dessus.**

**Délibération n° del2016419**

**INTEGRATION DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE DU TREHOU**

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que les communes adhèrent aux compétences du syndicat en fonction de leurs besoins selon l'annexe A des statuts.

Le Président expose que, par courrier en date du 18 décembre 2015, Monsieur le Maire de LE TREHOU lui a fait savoir que, son conseil municipal a émis le souhait de confier la gestion de sa garderie périscolaire au Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry. Cette adhésion entraîne une modification de l'annexe A des statuts du Syndicat ci-annexée.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, ADOPTE, la modification de l'annexe A des statuts.**

Le Président signale que cette intégration entrainera également, avant le budget 2017, la modification de l'annexe B des statuts qui définit les parts fixes du calcul des participations communales.

Mêmes conditions pour la garderie du Tréhou et la Maison des enfants de Kerbrug :

- Tarification selon délibération del2016417 (ci-dessus) ;
- Goûter identique – achat effectué par le SIPP ;
- Horaires : ouverture du matin :1h30 avant le début des cours – soir : fermeture 19h00.

La commune du Tréhou mettra 2 agents à disposition de SIPP pour la garderie, en fonction des effectifs, la 2<sup>ème</sup> personne pourra se libérer de ses obligations envers le SIPP.

Joël CANN remercie les élus de leur décision et indique que les élus du TREHOU souhaitent raisonner collectivement et uniformiser les tarifs des communes adhérentes au SIPP.

### **Délibération n° del2016420** **SERVICE TECHNIQUE – ACQUISITION D'UN CAMION BENNE**

---

Le Président rappelle la décision prise lors du budget d'acquérir un camion benne, dépense inscrite pour un montant maximum de 30 000,00 euros TTC.

Le Président précise le plan de financement prévu, en HT :

- Subvention du Ministère de l'Intérieur à hauteur de 11,57 % de la dépense.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, autorise le Président

- à lancer la consultation ;
- à signer le marché avec l'entreprise retenue, ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, après avis de la commission d'appel d'offres et de la commission « service technique ».

### **Délibération n° del20164121** **AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

---

Le Président rappelle l'obligation d'amortir les subventions d'investissement perçues et inscrites au compte 131 de la nomenclature comptable.

La délibération n°16-2006, du 28 février 2006, prévoit une durée d'amortissement des subventions de 20 ans. Le Président propose d'abroger cette délibération et d'amortir le bien et la subvention correspondante sur la même durée.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,**  
**ADOpte, la proposition ci-dessus.**

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

---

- L'intégration de la garderie du TREHOU au dispositif SIPP entraîne l'acquisition d'un ordinateur portable pour effectuer le pointage journalier des enfants présents. Devis du SIMIF d'un montant de 1 186,00 € HT comprenant le matériel, le pack office, l'installation du logiciel JVS Horizon OnLine « Enfance » et une extension de garantie.
- Le Président rappelle la décision prise lors du budget d'inscrire un montant de 4 000,00 euros pour le changement de la sono de la Maison du Plateau. L'entreprise Merrien électronique signale que le matériel actuel est en bon état de fonctionnement et propose les modifications suivantes pour un montant de 705,00 € TTC :
  - Changement des câbles (raccordement électrique et enceintes),
  - Installation d'un lecteur USB,
  - Liaison Bluetooth (la sono restera fixe sur la scène).
- Commissions : suite à la démission de 2 élus, il y a lieu de revoir leur composition de la façon suivante :

#### **Commission « service de l'eau »**

<b>BILLON Henri</b>	PITON Jean-Jacques
DONVAL Serge	KERMARREC Bernard
DONVAL Jean Michel	BODILIS André

✚ Commission « service technique / matériel »

<b>PITON Jean-Jacques</b>	DONVAL Serge
KERMARREC Bernard	DONVAL Jean Michel
PITON Paul	CANN Joël
BILLON Henri	BODILIS André
PHILLIPE Georges	LE STANC Jean-Luc

✚ Commission « enfance/jeunesse »

<b>LE GARREC NEGER Emmanuelle</b>	CORNEC Nathalie
SOUDON Chantal	VAILLANT Mickaël
LOIRE Carole	AUVRET Stéphane
FOUILLARD Marie-Claire	GUEGUEN Marie-Laure

✚ Commission « installations sportives et culturelles »

<b>KERMARREC Bernard</b>	CORNEC Nathalie
DONVAL Serge	VAILLANT Mickaël
BODILIS André	LE STANC Jean-Luc

✚ Commission d'appel d'offres

<b>Président</b>	<b>PITON Jean-Jacques</b>	
	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<b>Membres</b>	BILLON Henri	CANN Joël
	SOUDON Chantal	LE GARREC NEGER Emmanuelle
	PHILLIPE Georges	KERMARREC Bernard

✚ Commission « site internet »

<b>LE GARREC Emmanuelle</b>	PHILLIPE Georges
PITON Jean Jacques	AUVRET Stéphane
BILLON Henri	

- Site internet : choix du nom du domaine.  
Le Président demande aux élus de choisir entre sippoudiry.fr ou sipp.bzh, ce dernier obtient l'unanimité du vote.
- Animation « Olivier Grossetête ».  
Les écoles de LA MARTYRE (RPI et St Josphe) et du TREHOU ont participé à la construction du clocher sur la commune de LA ROCHE MAURICE, activité qui a rencontré un grand succès. Les élus étaient conviés le mercredi dans la soirée à participer au découpage et au montage des cartons.
- Travaux : facturation aux communes  
Pour arriver au montant de 260 000,00 € inscrit au budget, le prévisionnel cumulé des travaux au 31 mai 2016 devait être de 109 991,33 €. La facturation cumulée (hors travaux SIPP) est de 115 546,83 € soit une avance de 5 555,49 €.
- Le Président rappelle la convention entre le SIPP et la commune de LA ROCHE MAURICE donnant l'autorisation à leur club de football d'utiliser le stade Jean Le Ru du début du mois d'octobre de l'année n jusqu'à la fin du mois de février de l'année n+1, à raison de deux séances hebdomadaires : mardi et vendredi de 19h à 21h.  
La SSPLM en association avec le club de SIZUN demande d'utiliser le stade le vendredi soir pour les U15-U17. Les élus ne souhaitent pas mettre un terme à la convention avec LA ROCHE MAURICE. Les deux équipes doivent trouver un terrain d'entente pour l'utilisation de l'infrastructure.
- Nathalie CORNEC demande si le SIPP est équipé de matériel spécial afin d'éviter que les agents techniques ne soient agenouillés. Jean Jacques PITON signale que cette position reste relativement rare et qu'ils utilisent prioritairement le rotofil et la balayeuse.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15.

## Signature des délégués

---

PITON Jean Jacques	LE GARREC NEGER Emmanuelle	CORNEC Nathalie
DONVAL Serge	SOUDON Chantal	KERMARREC Bernard
VAILLANT Mickaël	DONVAL Jean Michel	CANN Joël
PITON Paul	AUVRET Stéphane <i>Absent et excusé Pouvoir à Joël CANN</i>	LOIRE Carole <i>Absente et excusée Pouvoir à Paul PITON</i>
BILLON Henri	BODILIS André	GUEGUEN Marie-Laure
PHILIPPE Georges	FOUILLARD Marie-Claire <i>Absente et excusée Pouvoir à Georges PHILIPPE</i>	LE STANC Jean-Luc